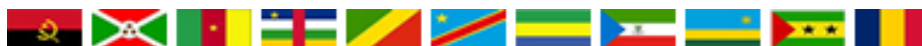




POOL ENERGETIQUE DE L'AFRIQUE CENTRALE

P. E. A. C.



Secrétariat Permanent du PEAC

TERMES DE REFERENCE

POUR LA REALISATION ET LA MISE EN PRODUCTION DU SYSTEME
D'INFORMATION ENERGETIQUE DU POOL ENERGETIQUE DE
L'AFRIQUE CENTRALE

(SIE-PEAC)

Sommaire

Sommaire	2
1. Contexte	3
2. Rappel des phases 1 et 2 de la mise en place du SIE-PEAC.....	4
2.1 Revue initiale et état des lieux de l'existant (Phase 1).....	4
2.2 Etude institutionnelle et conception générale (Phase 2).....	5
2.2.1 Etude institutionnelle et l'organisation du SIE-PEAC.....	5
2.2.1.1 Les orientations en vue de l'institutionnalisation du SIE.....	5
2.2.1.2 Les orientations sur l'organisation du SIE	6
3. Objectif	6
4. Description des activités à réaliser dans le cadre du projet.....	7
4.1 Développement et mise en production du SIE-PEAC	7
4.1.1 Conception fonctionnelle détaillée-spécifications techniques de l'architecture logicielle	7
4.1.2 Développement et tests des composants du SIE-PEAC.....	7
4.1.2.1 Groupe de composants n°1 (GC 1)	7
4.1.2.2 Groupe de composants n°2 (GC 2)	8
4.1.2.3 Groupe de composants n°3 (GC 3)	8
4.1.2.4 Intégration des modules du SIE -PEAC	8
4.1.3 Atelier de chargement et de reprise des données et des documents (Jeux d'essai)	8
4.1.4 Ateliers de tests unitaires et d'intégration des modules du SIE-PEAC	8
4.1.5 Audit technique de la plateforme du SIE-PEAC.....	8
4.1.6 - Installation et Vérification de l'Aptitude au Bon Fonctionnement (VABF), Réception Provisoire	8
4.1.7 Préparation à la mise en production du SIE-PEAC.....	9
4.1.8 Communication (interne et externe), Formation des contributeurs.....	9
4.1.9 Lancement du SIE-PEAC.....	9
4.1.10 Assistance technique at appui au fonctionnement du SIE-PEAC durant 24 mois	9
4.2 Formation	9
4.2.1 Formation équipe projet SIE-PEAC.....	9
4.2.2 Formation des points focaux	9
5. Livrables attendus	9
6. Organe d'exécution	10
7. Profils du Consultant	10
8. Budget	12
9. Calendrier d'exécution	12
10. Obligations du consultant	15
11. Obligation du PEAC et des Etats	15
12. Échéancier de paiement.....	Error! Bookmark not defined.
13. Facilités et exemption	15

1. Contexte

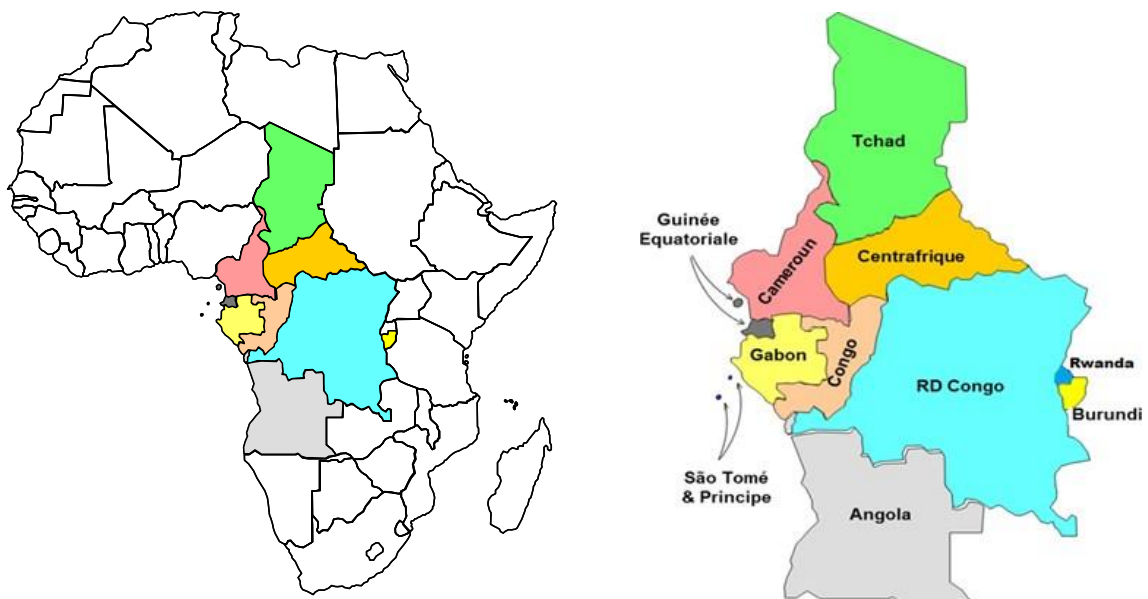
Institution Spécialisée de la CEEAC, le Pool Energétique de l'Afrique Centrale (PEAC), créée à Brazzaville en 2003, résulte de la dynamique engagée par les 11 Etats de l'Afrique Centrale et par leurs sociétés d'électricité pour élaborer et conduire, de façon consensuelle et harmonisée, une stratégie de développement du secteur de l'électricité dans une optique d'intégration régionale et de développement socio-économique durable.

Le rôle du PEAC, en effet, vise à créer les conditions les mieux appropriées à la construction d'un marché régional de l'électricité et des services connexes, le tout afin de fournir, aux industries et aux populations de l'électricité fiable, en quantité et à des prix abordables.

Forte de sa position stratégique et de ses ressources considérables d'énergies renouvelables et diversifiées, l'Afrique Centrale devrait pouvoir accomplir des progrès significatifs pour le développement du secteur électrique et se positionner comme la locomotive du développement économique du continent africain.

A cet égard, la vision à long terme du PEAC est de valoriser l'énorme potentiel hydroélectrique de l'Afrique Centrale, qui représente 60% de l'ensemble du potentiel du continent et d'autres ressources d'énergie renouvelables au travers non seulement des infrastructures de transport d'électricité qui permettront d'acheminer l'énergie produite vers l'ensemble des pays de la CEEAC et en dehors, mais également par la création d'un environnement réglementaire et législatif.

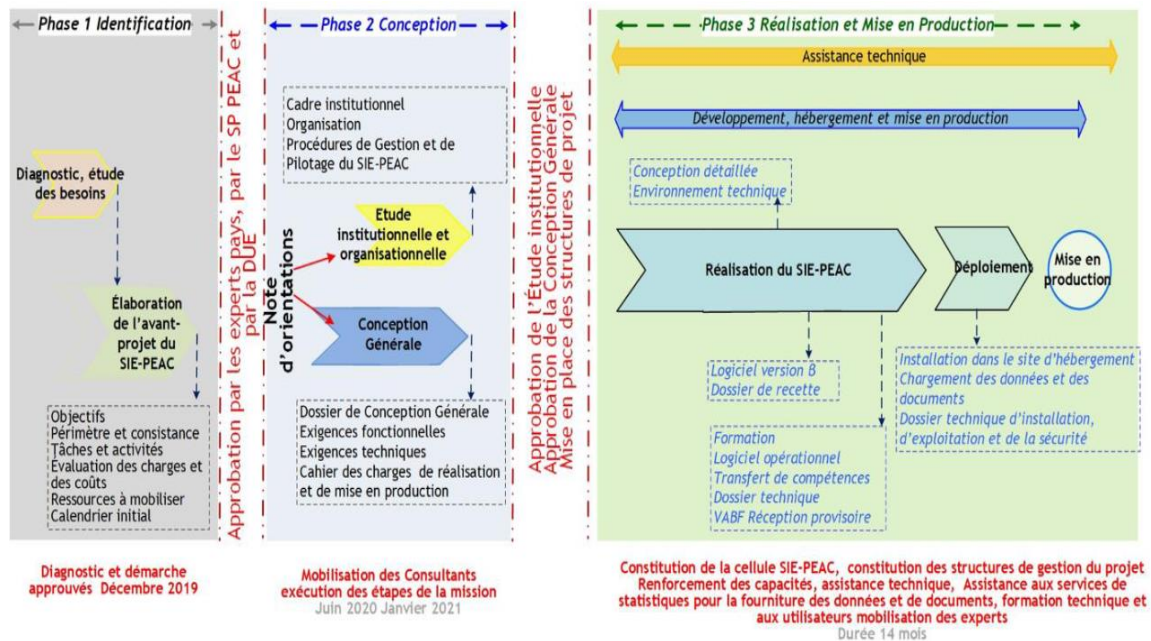
Cette vision ne peut être réalisée sans les outils appropriés d'aide à la décision. Le Système d'Information Energétique du PEAC (SIE-PEAC) est un outil important de planification en vue d'informer et de suivre la mise en œuvre de la politique énergétique de l'Afrique Centrale.



Situation géographique et Pays membres du PEAC

2. Rappel des phases 1 et 2 de la mise en place du SIE-PEAC

Entre août 2019 et février 2021, le PEAC a réalisé, au travers de la Mission d'Assistance Technique au PEAC (MAT-3) financée par l'Union européenne, les phases 1 et 2 de la mise en place du SIE-PEAC. Ces phases correspondent respectivement à la revue initiale et à l'état des lieux de l'existant (Phase 1) et l'élaboration de la conception générale et de l'étude institutionnelle et organisationnelle pour la mise en place du SIE-PEAC (Phase 2). La Figure ci-dessous illustre la feuille de route pour le développement du SIE-PEAC

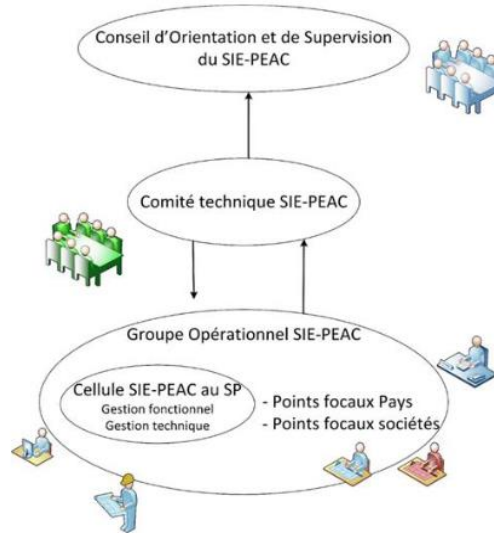


2.1 Revue initiale et état des lieux de l'existant (Phase 1)

La revue initiale a concerné en un état des lieux et une analyse de l'organisation du PEAC, de l'existant en matière de collecte d'information et de restitution avec les États et les sociétés membres, visant à définir le périmètre à assigner au SIE.

Cette première phase a été conclue par la présentation du rapport intitulé « Diagnostic et rapport de mission », qui a été approuvé par le PEAC et les Experts des pays membres du PEAC en novembre 2019. Ce rapport a proposé une caractérisation du SIE avec son possible périmètre, ses acteurs, ses objectifs, et les orientations à prendre en compte pour le développement du futur système. Il a notamment inclus son harmonisation avec, d'une part, les SIE nationaux, qui portent sur les données liées au secteur de l'électricité depuis la production jusqu'à la distribution, et d'autre part, avec les politiques et les stratégies de développement du secteur de l'électricité dans les pays membres dans la production, le transport et la distribution. Enfin, ce rapport aborde la préparation à la mise en place d'une plateforme de développement du marché « commun » de l'électricité pour la région.

Une proposition d'organisation des structures pour la prise en charge et le suivi du fonctionnement du futur SIE est présentée dans le diagramme suivant.



Des propositions de rôles et de missions ont été formulées. Elles devront être détaillées puis approuvées pour mener à l'institutionnalisation et à la mise en place de structures qui auront en charge le SIE. Enfin, des orientations techniques pour la gestion des données et des documents ont été formulées. Elles se résument en :

- L'harmonisation des données et des documents en se basant sur un référentiel commun pour les pays membres en cohérence avec les référentiels internationaux ;
- La digitalisation totale du circuit d'échange de données et de documents ;
- L'intégration de système d'information géographique ;
- La sécurisation de bout en bout ;
- L'utilisation des technologies ouvertes et notamment celles basées sur le Cloud ;
- La mise en place d'une cellule technique créée Ad-hoc pour la gestion technique et fonctionnelle du futur système.

2.2 Etude institutionnelle et conception générale (Phase 2)

2.2.1 Etude institutionnelle et l'organisation du SIE-PEAC

2.2.1.1 Les orientations en vue de l'institutionnalisation du SIE

Le SIE doit être construit en vue d'être pérenne et complet. Il sera d'abord une source fiable et actualisée de données et de documents sur le secteur électrique des pays membres du PEAC. Il constituera également un outil de gouvernance et de développement du secteur de l'électricité, et par voie de conséquence du futur marché d'échange d'électricité, pour l'ensemble des opérateurs de la communauté de l'Afrique centrale.

La pérennité

La pérennité du système sera assurée par un engagement des membres du PEAC) à mettre en place les structures permanentes nécessaires au niveau des pays et des opérateurs pour permettre la collecte des données des documents selon la périodicité définie. Le caractère obligatoire et contraignant de cet engagement sera à définir avec le PEAC. La forme et le contenu des données à collecter seront convenus avec le PEAC qui assurera le rôle central de supervision et de gestion du

futur SIE, suivant les procédures d'échange, de vérification et d'approbation arrêtées en commun accord avec le PEAC

La pérennité du futur système serait fortement compromise si les ressources nécessaires ne sont pas assurées, et si l'implication des parties prenantes, notamment des pays membres n'est pas à la hauteur des besoins.

Concernant les ressources humaines ou les points focaux des pays membres, ils doivent être désignés nominativement. En cas de formation délivrée lors de la mise en place du SIE, les pays membres ou les opérateurs s'engagent à ne pas les affecter à d'autres missions avant que leur remplaçant ne soit formé et que le SP-PEAC ne soit informé, cela pour éviter naturellement la perte d'information et de compétence.

En ce qui concerne les ressources nécessaires à la continuité de fonctionnement du SIE-PEAC chez le SP-PEAC ou de structures chez les États membres, les États et les opérateurs membres doivent s'engager à budgétiser leur contribution, selon une péréquation à définir, et à la réaliser sans retard.

La complétude

L'objectif est de mettre en place un outil pertinent de gouvernance et de diffusion d'une information actualisée et riche, et de la rendre disponible pour tous, qu'ils soient des spécialistes, des gouvernants nationaux ou locaux, des investisseurs et des bailleurs de fonds, des chercheurs, des journalistes, des représentants de la société civile, etc... La disponibilité de données fiables et actualisées est d'ailleurs un gage de confiance pour les partenaires financiers.

Élaboré avec la participation des pays membres, qui en assurent la cohérence et la fiabilité, le SIE constituera pour les acteurs concernés un entrepôt de données et de documents pour l'ensemble des pays et de leurs opérateurs. Cet entrepôt sera structuré, normalisé et accessible. Il permettra en outre de mettre à disposition des tableaux d'indicateurs ou de chiffres comparatifs des pays de la Communauté et aussi avec ceux d'autres communautés similaires en Afrique ou ailleurs.

Aussi, il est préconisé que le SP-PEAC soit également chargé de fournir une assistance technique aux structures étatiques et aux opérateurs pour se mettre en conformité avec les exigences du SIE et pour maximiser son exploitation. Il sera ainsi accordé au SP-PEAC les ressources nécessaires pour ce faire. Ces ressources peuvent être permanentes ou ponctuelles, fournies par les États s'ils en ont la disponibilité ou recrutées à l'occasion.

2.2.1.2 Les orientations sur l'organisation du SIE

L'organisation du SIE est conçue à deux niveaux : au niveau du SP-PEAC et au niveau des pays et des sociétés membres du PEAC. Afin d'assurer un fonctionnement continu et d'évaluer sa bonne marche, il sera prévu une instance de supervision à chaque niveau. La supervision sera basée sur les statistiques d'activité et les tableaux de bord que le futur système produira automatiquement.

3. Objectif

L'objectif général de la prestation sollicitée est la réalisation du Système d'Information Énergétique du PEAC (SIE-PEAC) et l'animation d'ateliers régionaux, au cours desquels le consultant présentera le projet au Secrétariat Permanent du PEAC, aux sociétés d'électricité et aux experts des pays membres du PEAC, en vue de recueillir leurs observations et des amendements pour la rédaction du livrable final du SIE-PEAC.

Les objectifs spécifiques sont :

- **Réalisation du SIE-PEAC** : architecture technique de la plateforme logicielle qui sera mise en place pour supporter le SIE-PEAC, l'environnement de développement des composants applicatifs, le serveur WEB, le serveur d'applications, le serveur de base de données et l'ensemble des logiciels intermédiaires nécessaires pour que la plateforme soit opérationnelle et certaine ;
- **Mise en production du SIE-PEAC** : installation dans un data center (hébergement avec connexion internet), la mise en service et la vérification du fonctionnement continu du système dans le respect des procédures de sécurité et du plan de continuité d'activité arrêté (PCA) en commun accord avec le prestataire.

A toutes fins utiles, le consultant devra se référer aux conclusions de la « première phase » de la réalisation du SIE-PEAC pour consolider les objectifs des présents Termes de Références.

4. Description des activités à réaliser dans le cadre du projet

Le projet portera sur l'ensemble des 11 Etats membres de la CEEAC. Les activités à mener dans le cadre de ce projet sont les suivantes :

4.1 Développement et mise en production du SIE-PEAC

4.1.1 Conception fonctionnelle détaillée-spécifications techniques de l'architecture logicielle

- Elaboration de la Conception Détaillée (CD) (fonctions, modules + base(s) de données ;
- Elaboration de l'Architecture Logicielle (AL) de la plateforme SIE-PEAC ;
- Remise de documents de la Conception Détaillée et de l'architecture logicielle ;
- Atelier de validation de la Conception Détaillée et AL

Consistance :

L'équipe, à partir des spécifications fonctionnelles et techniques qui décrivent l'attendu du futur système, élabore la conception détaillée et l'architecture logicielle qui présentent les choix et les détails des fonctions et de l'infrastructure technique qui seront réalisées et mise en œuvre pour le développement et la mise en place du futur système. Ces choix et détails seront discutés avec l'équipe de projet côté PEAC.

4.1.2 Développement et tests des composants du SIE-PEAC

4.1.2.1 Groupe de composants n°1 (GC 1)

- Charte graphique version 1 ;
- Installation et paramétrage fonctions de base de la plateforme du portail & GED (paramétrage, création, modification CMS + Wiki) + installation de ou des bases de données du SIEPEAC + chargement de quelques documents XML et contenu
- Installation et paramétrage plateforme SIG-WEB : paramétrage, fonctions et chargement de quelques cartes thématiques ;
- Création et gestion du Référentiel Interne du SIE-PEAC (version de base) ;
- Gestion des acteurs (hors gestion du protocole de contribution) + Consultation Portail ;
- Gestion du Référentiel Commun + Consultation portail ;
- Présentation, discussion et validation avec l'équipe de projet PEAC GC ;

- Prise en charge des modifications et des anomalies GC 1 ;

Charge estimée : 3 ingénieurs de développement et un expert architecte logiciel

4.1.2.2 Groupe de composants n°2 (GC 2)

- Gestion des acteurs (Compléments + gestion des protocoles de contribution) + Consultation Portail ;
- Gestion du Répertoire et de la banque de données et des documents + Consultation portail ;
- Gestion des infrastructures du PEAC (prise en charge des documents dans RBDD + chargement base de données infrastructure) ;
- Gestion du programme des bilans et indicateurs du PEAC ;
- Gestion des PEPEE PEAC partie PEPEE ;
- Gestion des projets du PEAC ;
- Présentation, discussion et validation avec l'équipe de projet PEAC GC 2 ;
- Prise en charge des modifications et des anomalies GC 2.

Charge estimée : 5 ingénieurs de développement

4.1.2.3 Groupe de composants n°3 (GC 3)

- Gestion de la documentation et des archives du SP-PEAC ;
- Portail données et documents ;
- Portail SIG Web ;
- Nouveau Site Web PEAC ;
- Gestion de l'administration du SIE-PEAC ;
- Finalisation de la gestion du Référentiel Interne du SIE-PEAC ;
- Présentation, discussion et validation avec l'équipe de projet PEAC GC 3 ;
- Prise en charge des modifications et des anomalies GC 2

Charge estimée : 5 ingénieurs de développement

4.1.2.4 Intégration des modules du SIE -PEAC

4.1.3 Atelier de chargement et de reprise des données et des documents (Jeux d'essai)

4.1.4 Ateliers de tests unitaires et d'intégration des modules du SIE-PEAC

- Tenue de l'atelier des tests unitaires et d'intégration avec l'équipe de projet
- Correction des anomalies, prise en charge des remarques

4.1.5 Audit technique de la plateforme du SIE-PEAC

4.1.5.1 Audit du code (propreté, fiabilité performance) 15 j

- Audit du code
- Traitement des remarques et suggestions formulées

4.1.5.2 Audit sécurité de la plateforme SIE-PEAC

- Audit de sécurité
- Traitement des remarques et suggestions issues de l'audit de sécurité

4.1.6 - Installation et Vérification de l'Aptitude au Bon Fonctionnement (VABF), Réception Provisoire

- Installation et tests (site d'hébergement) ;
- Tests fonctionnels et de performance des modules ;
- Modification et Correction s'il y a lieu ;

- Vérification des Procédures d'installation, de sauvegarde et de reprise après incident ;
- Prononciation de la Réception Provisoire.

4.1.7 Préparation à la mise en production du SIE-PEAC

- Installation et Vérification de la configuration définitive ;
- Assistance technique à la reprise des données et des documents auprès des contributeurs officiels.

4.1.8 Communication (interne et externe), Formation des contributeurs

- Élaboration du plan de communication et de formation sur le SIE-PEAC
- Organisation des ateliers de formation à l'utilisation du SIE-PEAC - collecte et exploitation
- Organisation d'un atelier Multi national pays et sociétés membres du PEAC

4.1.9 Lancement du SIE-PEAC

4.1.10 Assistance technique et appui au fonctionnement du SIE-PEAC durant 24 mois

4.2 Formation

4.2.1 Formation équipe projet SIE-PEAC

Trois personnes du SP/PEAC + 12 experts des pays et sociétés membres du PEAC seront formés sur UML (conception détaillée), Base de données, environnement de développement Web, sécurité des SI, gestion des systèmes IT et référentiels (ITIL, ISO 20000), SIG.

4.2.2 Formation des points focaux

Les points Focaux seront formés sur les normes et technologies de constitution des collections de données statistiques, des métadonnées, contrôle et l'évaluation de la qualité (normes SDMX).

5. Livrables attendus

Il est attendu du consultant les livrables suivants :

Demarrage

- Livrable 1 : Rapport provisoire de démarrage de l'étude,
- Livrable 2 : rapport final de démarrage de l'étude, après prise en compte des observations et commentaires de l'atelier régional d'examen du rapport de démarrage de l'étude

Pour la Conception fonctionnelle détaillée-spécifications techniques de l'architecture logicielle

- Livrable 3 : Rapport provisoire de la Conception Détaillée et de l'architecture logicielle ;
- Livrable 4 : Rapport final de la Conception Détaillée et de l'architecture logicielle prenant en compte les observations et commentaires de l'atelier de validation de la Conception Détaillée et de l'architecture logicielle

Pour le développement et tests des composants du SIE-PEAC

- Livrable 5 : Rapport provisoire sur le chargement et de reprise des données et des documents (jeux d'essai)

- Livrable 6 : rapport final sur le sur le chargement et de reprise des données et des documents (jeux d’essai) prenant en compte les observations et commentaires de l’Atelier de chargement et de reprise des données et des documents
- Livrable 7 : Rapport provisoire des test unitaires et d’intégration des modules SIE - PEAC
- Livrable 8 : Rapport final des test unitaires et d’intégration des modules du SIE-PEAC prenant en compte les observations et commentaires les tests unitaires et d’intégration des modules du SIE – PEAC

Concernant les formations :

- Livrable 9: Rapport des différentes formations : Le Consultant présentera dans un rapport unique les conclusions des différents ateliers de formation (PEAC + points focaux et pays membres + sociétés d’électricité)

Fin des prestations :

- Livrable 10 : Rapport Final de fin de la prestation : Le consultant soumettra un rapport final complet sur le SIE-PEAC. Ce rapport sera présenté au cours d’un atelier de validation.
- **Livrable 11** : Rapport sur les 24 mois d’assistance technique et appui au fonctionnement du SIE-PEAC

Les rapports provisoires seront édités en quinze (15) exemplaires. Les rapports définitifs seront édités en trente (30) exemplaires. Les résumés contenus dans les rapports définitifs seront remis également en trente (30) exemplaires et traduits dans les langues de la Communauté (Français, Espagnole, Portugais et Anglais).

6. Organe d’exécution

L’organe d’exécution est la CEEAC. Le consultant soumettra les livrables à la Cellule d’Exécution du Projet PADCRE –AC qui se chargera de le transmettre au Secrétariat Permanente du PEAC pour examen et validation. Par la suite, les livrables validés seront transmis à la CEP pour endossement et traitement des demandes de paiement du consultant.

7. Profils du Consultant

7.1 Profils des Experts

Le consultant mobilisera une équipe d’experts de hauts niveaux possédant des compétences et expériences avérées pour le succès de ce projet. Cette équipe sera constituée, entre autres :

Experts	Qualification et Expérience professionnelle générale	Expérience professionnelle spécifique
<p>Chef d’équipe</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Diplôme d’études supérieures en informatique de niveau Bac+5 (Master ou équivalent) - Expert en conception de système d’information informatisé et en assistance à la mise en œuvre de projet SI - Minimum de 10 ans d’expérience dans la 	<ul style="list-style-type: none"> - Expérience d’au moins un projet de conception et de réalisation d’un système d’information sectoriel, de préférence dans le secteur de l’énergie, dans un contexte de pays émergeant ;

	<p>planification, la conception, la réalisation et la mise en production d'applications informatiques et de système d'information.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Solide expérience de la gestion de projets SI. - Gestion des équipes de réalisation d'applications Web et planification des activités de projet SI. - Bonnes aptitudes rédactionnelles et Organisationnelles ; - Bonne maîtrise écrite et orale de la langue française ; - Bonne aptitude d'animation d'équipe et de transfert de connaissances 	<ul style="list-style-type: none"> - Connaissance approfondie des logiciels de conception et de développement de projet SI en environnement base de données plateforme WEB et GED - Bonne connaissance des normes et des pratiques de gestion des projets
Expert en statistiques et Données énergétiques	<ul style="list-style-type: none"> - Diplôme d'études supérieures de niveau Bac +5 (Master ou équivalent) en économie ou statistiques orienté secteur énergie avec une formation complémentaire financière ou économique ; - Expert en conception de système d'information pour le suivi et la planification du secteur énergie, la régulation du secteur électrique ; - Minimum de 10 ans d'expérience dans la Planification, la conception, la réalisation D'études sur les systèmes d'information ou de planification sur l'énergie ; - Connaissance approfondie des logiciels de gestion d'information statistique orientée énergie ; - Bonnes aptitudes rédactionnelles et Organisationnelles ; - Très bonne maîtrise écrite et orale de la langue française. 	<ul style="list-style-type: none"> - Expérience d'au moins une conception et/ou la réalisation de système d'information sur l'énergie au niveau national ou régional dans un contexte de développement.
Equipe d'experts de développement	<ul style="list-style-type: none"> - Diplôme d'études supérieures en informatique de niveau Bac +3 (Licence ou équivalent) 	<ul style="list-style-type: none"> - Minimum de 4 ans d'expérience dans la conception et/ou le développement de systèmes et d'outils informatiques
Expert intégrateur et sécurité	<ul style="list-style-type: none"> - Diplôme d'études supérieures en informatique de niveau Bac+5 (Master ou équivalent) ; - Minimum de 5 ans d'expérience dans la planification, la conception, la réalisation et la mise en production d'applications informatiques et de système d'information. 	<ul style="list-style-type: none"> - Expérience d'au moins une conception et/ou la réalisation de système d'information sur l'énergie au niveau national ou régional dans un contexte de développement.
Formateur	<ul style="list-style-type: none"> - Diplôme d'études supérieures en 	<ul style="list-style-type: none"> - Au moins deux expériences

	<p>informatique de niveau Bac+5 (Master ou équivalent) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Minimum de 5 ans d'expérience dans la planification, la conception, la réalisation et la mise en production d'applications informatiques et de système d'information ; - Bonne aptitude d'animation d'équipe et de transfert de connaissances. - Bonnes aptitudes rédactionnelles et organisationnelles. - Très bonne maîtrise écrite et orale de la langue française 	<p>similaires / formations dispensées sur les aspects liés à la mise en place et/ou au fonctionnement de systèmes d'information</p> <ul style="list-style-type: none"> - Très bonnes aptitudes en formation, pédagogie et communication, ainsi qu'en évaluation des besoins et méthodes de formation dans les domaines liés au secteur de conception de systèmes d'informations.
--	---	---

7.2 Qualification et expérience du Consultant

Le Consultant doit présenter dans son dossier de candidature les justificatifs attestant son savoir-faire à exécuter la prestation. Il s'agit en autres :

- Référence de prestations similaires ;
- Expériences dans des missions identiques ;
- Expériences et connaissances du secteur de l'énergie en Afrique, notamment du sous-secteur électricité en Afrique Centrale ;
- Attestation de la disponibilité de ses experts signée par le responsable du Bureau d'Etudes
- Etc.

8. Budget

Le budget proposé par le consultant permettra :

De payer les honoraires des prestations des experts y compris les dépenses nécessaires au succès de la mission, notamment les frais de voyage et autres.

Les frais d'acquisition d'équipements informatiques (PEAC et points focaux) seront effectués par la CEP. Le Consultant assistera la CEP dans l'identification ou la détermination des spécifications techniques.

9. Calendrier d'exécution

Le tableau ci-dessous définit les activités de réalisation du projet nécessaire à la réalisation du SIE-PEAC jusqu'à son lancement et l'assistance technique.

Le planning des prestations du Consultant s'établira comme suit :

- MISSION 1 : Conception fonctionnelle détaillée-spécifications techniques de l'architecture logicielle, douze (12) semaines après le démarrage de ses prestations
- MISSION 2 : Développement et tests des composants du SIE-PEAC, trente un (31) semaines après le démarrage de ses prestations
- MISSION 3 : Formations, cinquante-six (56) semaines après le démarrage de ses prestations
- MISSION 4 : Fin des prestations du Consultant et de l'assistance technique et appui au fonctionnement du SIE-PEAC , soixante-quatre (64) semaines après le démarrage de ses prestations

10. Activités détaillées de la mission

N°	Nom de la tâche
	Projet Développement et Mise en production du SIE-PEAC
1.1	Conception fonctionnelle détaillée - spécifications techniques de l'architecture logicielle du SIE-PEAC
1.1.1	Élaboration de la Conception Détaillée (fonctions, modules + base(s) de données)
1.1.2	Élaboration de l'architecture logicielle de la plateforme SIE-PEAC
1.1.3	Remise des documents de la Conception Détaillée et de l'architecture logicielle
1.1.4	Atelier de validation de la Conception Détaillée et de l'architecture logicielle
<p>Consistance : L'équipe, à partir des spécifications fonctionnelles et techniques qui décrivent l'attendu du futur système, élabore la conception détaillée et l'architecture logicielle qui présentent les choix et les détails des fonctions et de l'infrastructure technique qui seront réalisées et mise en œuvre pour le développement et la mise en place du futur système. Ces choix et détails seront discutés avec l'équipe de projet côté PEAC.</p>	
1.2	Développement et tests internes des composants du SIE-PEAC
1.2.1	Groupe de composants n°1 (GC 1)
1.2.1.1	Charte graphique version 1
1.2.1.2	Installation et paramétrage fonctions de base de la plateforme du portail & GED (Paramétrage, création, modification CMS + Wiki) + installation de ou des bases de données du SIE- PEAC + chargement de quelques documents XML et contenu
1.2.1.3	Installation et paramétrage plateforme SIG-WEB : paramétrage, fonctions et chargement de quelques cartes thématiques
1.2.1.4	Création et gestion du Référentiel Interne du SIE-PEAC (version de base)
1.2.1.5	Gestion des acteurs (hors gestion du protocole de contribution) + Consultation Portail
1.2.1.6	Gestion du Référentiel Commun + Consultation portail
1.2.1.7	Présentation, discussion et validation avec l'équipe de projet PEAC GC 1
1.2.1.8	Prise en charge des modifications et des anomalies GC 1
<p>Consistance Le développement est organisé en 3 étapes, chaque étape concerne un groupe de composants en passant par les composants dits de base comme cela est prévu dans le Groupe 1. Conformément à l'approche Agile les résultats atteints seront présentés et soumis à discussion. Les choix arrêtés seront appliqués lors du développement des groupes suivants.</p>	
1.2.2	Groupe de composants n°2 (GC 2)
1.2.2.1	Gestion des acteurs (Compléments + gestion des protocoles de contribution) + Consultation Portail
1.2.2.2	Gestion du Répertoire et de la banque de données et des documents + Consultation portail
1.2.2.3	Gestion des infrastructures du PEAC (prise en charge des documents dans RBDD + chargement base de données infrastructure)
1.2.2.4	Gestion du programme des bilans et indicateurs du PEAC
1.2.2.5	Gestion des PEPEE PEAC partie PEPEE
1.2.2.6	Gestion des projets du PEAC
1.2.2.7	Présentation, discussion et validation avec l'équipe de projet PEAC GC 2
1.2.2.8	Prise en charge des modifications et des anomalies GC 2
1.2.3	Groupe de composants n°3 (GC 3)
1.2.3.1	Gestion de la documentation et des archives du SP-PEAC

1.2.3.2	Portail données et documents
1.2.3.3	Portail SIG Web
1.2.2.4	Nouveau Site Web PEAC
1.2.3.5	Gestion de l'administration du SIE-PEAC
1.2.3.6	Finalisation de la gestion du Référentiel Interne du SIE-PEAC
1.2.3.7	Présentation, discussion et validation avec l'équipe de projet PEAC GC 3
1.2.3.8	Prise en charge des modifications et des anomalies GC 2
1.2.4	Intégration des modules du SIE -PEAC
1.3	Atelier de chargement et de reprise des données et des documents (Jeux d'essai)
1.4	Ateliers de tests unitaires et d'intégration des modules du SIE-PEAC
1.4.1	Tenue de l'atelier des tests unitaires et d'intégration avec l'équipe de projet
1.4.2	Correction des anomalies, prise en charge des remarques
1.5	Audit technique de la plateforme du SIE-PEAC
1.5.1	Audit du code (propreté, fiabilité performance)
1.5.1.1	Audit du code
1.5.1.2	Traitement des remarques et suggestions formulées
1.5.2	Audit sécurité de la plateforme SIE-PEAC
1.5.2.1	Audit de sécurité
1.5.2.2	Traitement des remarques et suggestions issues de l'audit de sécurité
1.6	- Installation et Vérification de l'Aptitude au Bon Fonctionnement (VABF), Réception Provisoire
1.6.1	Installation et tests (site d'hébergement)
1.6.2	Tests fonctionnels et de performance des modules
1.6.3	Modification et Correction s'il y a lieu
1.6.4	Vérification des Procédures d'installation, de sauvegarde et de reprise après incident
1.6.5	Prononciation de la Réception Provisoire
1.7	Préparation à la mise en production
1.7.1	Installation et Vérification de la configuration définitive
1.7.2	Assistance technique à la reprise des données et des documents auprès des contributeurs officiels
1.8	Communication (interne et externe), Formation des contributeurs
1.8.1	Élaboration du plan de communication et de formation sur le SIE-PEAC
1.8.2	Organisation des ateliers de formation à l'utilisation du SIE-PEAC - collecte et exploitation
1.8.3	Organisation d'un atelier Multi national pays et sociétés membres du PEAC
1.9	- Lancement du SIE-PEAC
1.10	Assistance technique et appui au fonctionnement du SIE-PEAC durant 24 mois
2.	Formation
2.1	Formation équipe projet SIE-PEAC (3 personnes + 12 experts des pays et sociétés membres du PEAC : UML (conception détaillée), Base de données, environnement de développement Web, sécurité des SI, gestion des systèmes IT et référentiels (ITIL, ISO 20000), SIG
2.2	Formation des Points Focaux : normes et technologies de constitution des collections de données statistiques, des métadonnées, contrôle et l'évaluation de la qualité (normes SDMX)

Les prestations vont se dérouler sur 440 H/J déclinées sur 15 mois avec une deuxième étape d'Assistance technique et appui au fonctionnement du SIE-PEAC de 100H/J déclinée sur 24 mois.

11. Obligations du consultant

Le Consultant sera entièrement responsable de l'exécution de la prestation. Il fournira les structures de soutien et la logistique indispensable en qualité et en quantité pour l'exécution de sa mission. Il prendra toutes les dispositions nécessaires pour la bonne exécution et dans les délais impartis du travail qui lui sera confié.

12. Obligation du PEAC et des Etats

Le PEAC et les Etats mettront à la disposition du Consultant les bureaux, tous les documents, données et études disponibles qui peuvent servir à la bonne exécution dudit projet.

Les matériels informatiques et les logiciels et licences seront acquis par la CEP en utilisant les ressources du don. Ainsi, la Communication autour du SIE et les rémunérations des points focaux seront mis à disposition par le CEP en utilisant les ressources du don.

13. Facilités et exemption

Les Etats accorderont au Consultant et aux membres de son personnel régulièrement recrutés dans les limites autorisés par les textes réglementaires en vigueur dans chaque pays, les facilités et exemptions des taxes et impôts.